



DEPARTEMENT DE L'EURE
INTERCO NORMANDIE SUD EURE
84, Rue du Canon
27130 VERNEUIL D'AVRE ET D'ITON

N° **D2017-220**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 22 Novembre 2017

Nombre de Conseillers

En exercice :	89			
Présents :	69			
Pouvoirs :	14			
Votants :	83	Pour : 83	Contre : 0	Abstentions : 0

L'an deux mil dix-sept, le 22 novembre à 18h30, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 16 novembre 2017, s'est réuni en séance publique dans la salle des fêtes de Francheville sous la présidence de M. Jean-Luc BOULOGNE.

Etaient présents :

MM. ADRIAN, ALLAIN, AMIGON C., AMIGON D., ANGOT, AUFFRET, BESNEHARD, Mmes BLANCHARD, BONNARD, MM. BOULOGNE, BOURLON DE ROUVRE, BOUTIN, BRAULT, BRUNEAU, Mme BULARD, M. CHERON, Mmes CHOISSELET, CLOUGH JACQUES, MM. CLOMENIL, COLLEU, Mme CORMIER, MM. CORNET, DAHAN, Mmes DE TOMASI, DEPRESLE, DHEYGERS, MM. DORGE, FLAMEN, GAUTIER, GODEST, Mme GOUGIS, M. GRUDÉ, Mme GUICHEUX, MM. HENRAS, HEROUARD, HERVIEU, LANOS, LEBLANC, LEBON, Mmes LEPELTIER, LERAY, MM. LESAGE, MORIERE, Mme NOEL, MM. OSMOND, PERRON, PETITBON, PHIQUEPRON, Mme POULET, MM. PROVOST, RAULT, Mme REBER, MM. REY, RIVIERE, ROMERO, Mmes ROUVEIX, SALMON, MM. SAMON, SARREAU, Mme SAS, MM. SURMULET, TOUSSAINT, TREHARD, TROUSSARD, VIVIER.

Excusés : M. ALORY, Mme BIQUET, M. BONBONY, Mmes BONNOT, CIRON (pouvoir à M. TREHARD), Mme COMPAGNON (pouvoir à M. ALLAIN), M. COSTES (pouvoir à Mme LEPELTIER), M. DEBRAIZE (remplacé par M. HERMIER), M. DERYCKE (pouvoir à M. LEBON), M. DRANCOURT (remplacé par M. BRISSET), M. DUTREMEE, M. ESPRIT (pouvoir à Mme BONNARD), M. GUITTON (pouvoir à M. PROVOST), Mme IPCAR (pouvoir à M. LANOS), M. LAINE, M. LEVÉE (pouvoir à M. GODEST), M. LOUVARD (pouvoir à M. AMIGON C.), Mme MESNEL (pouvoir à M. AMIGON D.), M. MIGUET (pouvoir à Mme CHOISSELET), M. MOREL (remplacé par M. TRIBOY), M. OBADIA (pouvoir à M. ADRIAN), M. RENÉ (pouvoir à M. RIVIERE), M. RIVEMALE (pouvoir à M. PERRON), M. ROULLEAU (remplacé par Mme MARTIN).

Secrétaire de séance : M. Xavier LEBON

Convention de prestation de service comptable avec la commune de SAINTE MARIE D'ATTEZ

Monsieur le Président informe l'Assemblée que dans le cadre d'une mutualisation de services avec les communes, la 3CBI (ex communauté de communes du canton de Breteuil) assurait la mise à disposition de son service comptable.

Considérant que l'INSE poursuit ce service pour la commune de Sainte-Marie d'Attez,
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer la convention de prestation de service comptable avec la commune de Sainte Marie d'Attez
- DECIDE de maintenir le coût du service à 1 800 € pour l'année 2017.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Président,
Jean-Luc BOULOGNE



Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le **01 DEC. 2017**

